

EXIL. DESEXIL. ARROGANCE. Pour aller vers le desexil¹.

Jocelyne Haller, travailleuse sociale, députée, Genève

Résumé : Auteure en 2010 d'un texte intitulé : «Des luttes collectives à la résistance par délégation», elle témoigne aujourd'hui, après avoir passé le relai à ses collègues, d'une autre forme d'engagement : à la périphérie des institutions : aux côtés des professionnels et des usagers. Elle évoque aussi l'autre combat qu'elle mène actuellement sur les bancs de la minorité, au cœur du Parlement genevois. Ce qui représente pour elle une autre manière de défendre le Bien commun et de s'engager pour la Justice sociale. Elle partage dans ce texte une partie de son combat pour le refus de l'exclusion et contre le déni de l'exil social dans lequel sont rejetés des pans de plus en plus importants de la population.

Mots-clés : *arrogance*, exploitation, insertion, obstacle, injustice, perte de sens.

Préambule

J'interviens ici au titre de membre de L'observatoire de l'aide sociale et de l'insertion – l'OASI, dont la vocation première consiste à : analyser, documenter le vécu des usagers, à examiner le fonctionnement des dispositifs en charge de 3 lois, 3 champs de compétences:

- la loi sur l'insertion et l'aide sociale (LIASI),
- la loi sur les mesures cantonales (LMC)
- la loi sur les prestations complémentaires pour les travailleurs pauvres (PCFam).

L'OASI travaille essentiellement sur l'expression de la parole des usagers. Depuis notre 3^{ème} rapport d'observation, nous avons y avons introduit la voix des professionnels de terrain afin de croiser ces regards. Enfin, outre la restitution du vécu des usagers dans leurs relations aux organismes d'aide dont ils relèvent et nos constats sur le fonctionnement de ces derniers, nos rapports d'observation formulent des recommandations, des propositions de corrections des dispositifs légaux et du fonctionnement des institutions en charge de ces problématiques.

Ce dont je vais parler ensuite se réfère aux observations et réflexions tirées autant de ma pratique professionnelle d'assistante sociale, que d'intervenante de l'OASI. Mes activités dans le cadre de l'OASI comprennent l'accompagnement des stagiaires et de la production des rapports d'observation ou des recherches menées en son sein. Les rapports de l'OASI sont disponibles sur le site internet de l'OASI : <http://www.cgas.ch/OASI/>

L'ARROGANCE ou le mépris ordinaire des décideurs

Pourquoi aborder le thème de l'exil sous l'angle de l'arrogance alors qu'il y aurait tant d'autres approches pour parler de l'origine des dénis de droits, des dénis du simple «droit d'être» ? Ce choix découle d'une expérience récente. Une fois de plus, en tant que députée, j'ai été confrontée à la superbe des nantis, à l'arrogance de ceux qui, majoritaires, détenant le pouvoir, ne s'embarrassent pas de scrupules pour décider du sort d'autrui et pour occulter la réalité du sort de nombreux groupes sociaux

Il s'agissait, de fait, dans le cadre parlementaire de décider d'entendre des représentants de terrain pour mieux comprendre la réalité du traitement de la pauvreté et de la précarité à Genève. Or, contre toute légitimité, l'audition des principaux intéressés a été refusée par un vote écrasant, à peine argumenté, au prétexte que les arguments des acteurs de terrain ou des représentants des usagers sont connus et qu'une nouvelle audition ne ferait que réitérer des besoins, des exigences déjà présentées.

¹ Ce texte se trouve dans le volume 2 des 3 volumes. Jocelyne Haller assumant une introduction à la partie, nous le mettons dans les textes préparatoires.

Ce n'est pas la première fois que je me heurte à ce genre de rapport de force. C'est le lot régulier des militants de certaines causes. Or, ce qui m'a frappé dans cette expérience, a été cette tranquille et impudente assurance de la majorité qu'elle pouvait continuer à «méfaire» en toute impunité. Nulle nécessité pour elle d'argumenter ou de se justifier, elle pouvait simplement exercer son pouvoir, dans toute sa force, dans toute sa brutalité. Par le déni, elle pouvait ainsi conforter les politiques qu'elle développe ou soutient.

De fait, c'est l'expérience réitérée de cette violence du pouvoir - qui permet l'occultation des réalités et la négation des préjudices imposés - qui m'amène à faire le lien entre tous les exils, quelles que soient leurs origines, leurs causes, leurs victimes.

Toujours Les mêmes revendications !

Pour revenir à l'exemple que j'évoquais plus haut : Oui, les «pauvres», les «précaires» auraient tendance à ne plus vouloir l'être ! De même, les professionnels de l'Action sociale persisteraient à considérer que leur rôle consiste avant tout à accompagner ces groupes de population vers leur mieux être, leur émancipation. Et chacun de poursuivre ces buts. Serai-ent-ce là pour autant des aspirations incongrues ? Serait-il déplacé de continuer à revendiquer plus de justice sociale tant que l'on ne l'aura pas obtenue ? Une revendication pourrait-elle «s'éventer» à l'usage ?

A l'évidence non. Pourtant, c'est bien ce piètre motif que la majorité des «décideurs» a invoqué pour justifier sa décision de ne pas entendre ceux qui sont le mieux placés pour témoigner des effets des politiques menées par ces « autorités ».

Cette attitude exprime la volonté péremptoire, si ce n'est de ne pas savoir, tout au moins de ne pas vouloir prendre en considération des faits, des données qui déterminent le quotidien de groupes de population en difficulté et/ou en souffrance. Et partant, de se dispenser de remédier à ce qui affecte, pénalise et stigmatise certains groupes de personnes.

Là où l'intelligence ordinaire, le sens commun n'ont pas forcément droit de cité

C'est un autre des constats troublant que génère l'observation de l'activité parlementaire. Une démonstration imparable, une argumentation documentée, des témoignages dignes de foi ne suffisent pas à convaincre. Ils ne permettent pas d'infléchir les politiques menées. Non pas en raison d'un déficit cognitif de vos interlocuteurs, mais par simple réflexe idéologique. Le pire, celui qui nie les réalités, qui rend sourd aux difficultés de la population et reste hermétique à la détresse de certains de ses membres. Celui qui génère des inégalités sociales, qui crée et entretient la pauvreté et la précarité. Celui, enfin, de ceux qui inféodés, ou alliés, à certains milieux économiques défendent les intérêts de ces derniers avant ceux de la collectivité.

Le constat n'est pas nouveau. D'autres l'expérimentent encore plus cruellement dans d'autres contrées; où l'expression de cette même arrogance, la pratique de ce même pouvoir s'expriment de façon plus violentes, plus inhumaine et créent les conditions de l'exil au sens commun du terme.

Bien sûr d'aucuns relèveront que nous n'expérimentons pas ici, à Genève, la même violence politique que dans ces régions où partir, tout abandonner, demeure la seule alternative pour préserver son intégrité.

Ici, il s'agit d'une violence sociale plus discrète, plus insidieuse, mais oh combien dévastatrice, issue des politiques néo-libérales en place. Celle-ci, inspirée par un courant de pensée qui porte aux nues la responsabilité individuelle, stigmatise ceux qui sont en difficultés au prétexte qu'ils seraient responsables de leur situation. De fait, Il n'y a là en œuvre qu'une politique qui nie les effets qu'elle produit pour en imputer la responsabilité à ceux qui en sont victimes.

Quelles victimes ? Quels exclus ?

Voici quelques chiffres pour tenter de mieux cerner de quoi, de qui il est question. Ces données sont éloquentes. Elles concernent le canton de Genève, l'un des plus riches de Suisse. Elles sont issues de l'étude sur la pauvreté à Genève, parue en août 2016 sous l'égide du Conseil d'Etat. Celle-ci nous indique ainsi que si la Suisse est l'un des pays les plus riches du monde, «cela ne signifie pas pour autant que ses habitants soient à

l'abri de la pauvreté». Il apparaît ainsi que la fraction de la population à risque de pauvreté est 30% plus élevée à Genève que dans le reste de la Suisse. Les femmes sont les plus touchées. L'étude relève en outre que 15% de la population – 30 % dans les revenus les plus bas - renonce à des soins de santé pour des motifs financiers.

Sur une population de près de 490 000 habitant dans le canton, 64 000 personnes étaient en 2014 au bénéfice de prestations d'aide sociale au sens large, soit 13,6 % de la population. Parmi celles-là, on trouvait alors 28 % de familles monoparentales. Sur ce 13,6 % identifié, 2 personnes sur dix sont des travailleurs pauvres !

Pour la même période, 25 000 personnes bénéficiaient quant à elles de prestations d'aide sociale au sens stricte, ce qui correspond uniquement à la couverture du minimum vital, soit 5,4% de la population. Elles ne représentaient que 3,7% en 2009. Il faut savoir à cet égard que de 2004 à 2014, le nombre de dossiers d'aide sociale a augmenté de 100%. Il a crû encore de 8% en 2015 et de 4% en 2016. Sur cette population à l'aide sociale, 18% sont des actifs occupés, c'est-à-dire : des travailleurs pauvres.

En 3 ans, le nombre de familles de travailleurs pauvres, bénéficiaires des prestations pour les familles de travailleurs pauvres (PCFam) a augmenté de 50%. Il représentait en 2015, compte tenu des critères restrictifs d'accès, que 1,4% de la population.

Enfin, il n'est pas inutile de relever que de 2008 à 2012, les plus bas salaires ont crû de moins 1% alors que les plus hauts salaires augmentaient de 6%. Le taux de chômage, avec toutes les précautions qui s'imposent quant à sa définition, se montait, pour Genève en avril 2017, à 5,3%, soit un total de 15 960 demandeurs d'emplois. Ce taux se situe à 3,3% pour l'échelon national.

L'énumération de ces chiffres n'a ici d'autre fonction que de permettre de mesurer l'ampleur de l'augmentation de la pauvreté et de la précarité à Genève et de prendre conscience de l'accroissement des inégalités.

Pour conclure ce long préambule, je ne peux manquer de citer un extrait des pages 65 et 66 de ce fameux rapport sur la pauvreté à Genève. Il est édifiant: *«Si la présente étude confirme que le travail peut être un rempart contre la pauvreté et la précarité (le taux de risque de pauvreté des actifs avec une forte relation à l'emploi est nettement inférieur à celui de l'ensemble des assujettis au RDU genevois), elle rappelle néanmoins qu'un emploi, même à plein temps, ne protège pas nécessairement du risque de pauvreté, et souligne que la pauvreté laborieuse est un phénomène présent à Genève, qui est vraisemblablement appelé à augmenter dans les années à venir. »*

À ce propos, l'accroissement des inégalités salariales démontré par plusieurs indicateurs, s'il devait se poursuivre, occasionnerait une augmentation du nombre de personnes se situant en dessous du seuil de risque de pauvreté, et probablement aussi des personnes ayant recours à des prestations sociales d'assistance.

Il faut donc conclure qu'en l'absence d'un changement de cap dans les politiques salariales, l'intervention de l'Etat pour remédier à la faiblesse des revenus du travail sera appelée à augmenter, faisant dans les faits peser sur les finances publiques une insuffisance découlant de l'évolution du marché du travail.

L'on peut même aller plus loin, en admettant la nécessité de lutter contre le désengagement des employeurs, dont l'insuffisance des salaires versés est comblée par les diverses prestations sociales délivrées par l'Etat, notamment les PCFam. À des salaires trop souvent insuffisants, s'ajoute à Genève un coût de la vie élevé, observable sur les biens de première nécessité mais aussi et surtout sur les prix du logement ou les coûts de la santé. L'aide sociale, en tant que relation d'assistance, devrait dans l'absolu correspondre à une phase de transition. Or, sans action de l'Etat ciblée sur les corollaires à une sortie de l'aide sociale – à savoir, notamment, l'accès à un logement à prix décent, un salaire suffisant pour couvrir les charges du ménage et des primes d'assurance maladie dont le coût n'engendre pas des inégalités dans l'accès aux soins – l'on peut non seulement s'attendre à une augmentation du nombre de personnes à l'aide sociale, mais en plus à une prolongation de la durée de la relation d'assistance.»

Ainsi, sont objectivés et documentés un certain nombre de mécanismes de paupérisation. Pourtant les discours, ne changent pratiquement pas. Les pratiques, quant à elles, restent calquées sur la logique des

politiques d'austérité. On peut donc en l'occurrence constater que la main droite de l'Etat peut sans vergogne ignorer ce que connaît sa main gauche.

Il n'est pas inutile non plus de remarquer que ce sont ces mêmes milieux économiques - qui déterminent les politiques salariales dans notre canton - qui se font généralement les chantres du moins d'Etat, et dénoncent l'augmentation des coûts des aides sociales, et votent des budgets qui diminuent les prestations !

Des formes d'exclusion, d'exil social :

Le chômage

Ainsi en va-t-il de la question du chômage. Issu principalement de la transformation du monde du travail, de sa dérégulation, de la mondialisation et de la mécanisation des modes de production, il augmente. Le chômage de longue durée lamine les demandeurs d'emploi. Il les isole socialement. On persiste pourtant à considérer le chômeur comme responsable de son état. Pire, on exige de lui des efforts permanents pour se réinsérer alors que l'on sait pertinemment que l'on se trouve dans une situation de chômage structurel.

Plus discutable encore, c'est dans ce contexte que se développent, dès 2005 à Genève, les politiques d'incitation, qui multiplient les « dynamiques » d'insertion professionnelle. Discutables, car ces politiques du « Work first », qui se développent précisément au moment où l'emploi se fait rare, sont par ailleurs assorties de nouveaux systèmes de sanctions destinés à pénaliser ceux qui ne se « démèneront » pas assez dans la « foire d'empoigne » qu'est devenu le marché sinistré de l'emploi.

Profondément injustes se révèlent ces politiques d'insertion, car leurs tenants, sans l'avouer, sont conscients qu'il n'y aura plus de places de travail pour tous et mettent en place des processus de distinction des chômeurs entre « plaçables » et « implaçables », ou plus politiquement correct, selon les vocables consacrés entre « proches » ou « éloignés de l'emploi ». Les lois y relatives sont modifiées en conséquence et le processus de catégorisation se met en place.

Une perversion du système

Parallèlement, se développe un effet particulièrement pervers de ces politiques, qui ne parvenant pas à insérer faute d'emploi disponibles, vont « faire tourner » les demandeurs d'emploi dans une sorte de « purgatoire de l'emploi » : le secteur de l'insertion. Ce dernier s'avère finalement être une sorte d'hybride, sujet à toutes les confusions, à tous les abus. Il est à la fois un espace, comme son nom l'indique, dans lequel les demandeurs d'emploi peuvent par divers moyens réellement reprendre pied dans le monde du travail. Mais il devient également un champ d'activités, sujet à caution, dans lequel hélas de nombreux employeurs, ou leurs interfaces, tirent profit, sans juste rétribution, de la force de travail des demandeurs d'emplois placés en divers stades de réinsertion. Ceux-là spéculent sur les perspectives de réinsertion professionnelles qu'ils font miroiter aux yeux de ceux qui sont prêts à tout pour retrouver un emploi. Ainsi se développe un « juteux » « business de l'insertion ».

A Genève se sont développés des dispositifs qui mettent les demandeurs d'emploi, les personnes à l'aide sociale, au travail sans leur reconnaître un statut de travailleur, sans les rémunérer. Pire encore, on leur fait encore l'insulte de les considérer comme une sous-catégorie de travailleurs ; à qui l'on fait l'aumône d'une activité, d'une occupation ; car sans cela ils ne seraient prétendument pas capables d'assumer un poste de travail sur le marché primaire de l'emploi. Ceci alors que la majeure partie de ces postes sont indispensables à l'activité du lieu d'engagement. Ainsi, ajoute-t-on l'injure à l'exploitation.

Au chapitre de la distorsion du sens, les autorités sont allées jusqu'à inventer un nouveau concept de circonstance : « le marché complémentaire de l'emploi ». Il ne s'agit pas là d'une autre forme d'économie, pas plus que d'économie sociale et solidaire. Quand bien même certains des acteurs de cette dernière se seraient parfois égarés dans ce « marché complémentaire de l'emploi ».

Ce n'est, pour faire un raccourci, qu'un autre marché du travail, réputé non rentable, quoi que cela dépende pour qui ! Selon sa définition légale. (Art 43 RMC), il « rassemble les activités de production de biens ou de services ayant une utilité pour la collectivité ou répondant à un besoin social, mais qui sont délaissées par les

entreprises privées à but lucratif en raison d'un manque de rentabilité lié notamment au besoin d'encadrement accru des employés concernés ou de la nature de l'activité déployée et que l'Etat souhaite «soutenir».

Le marché complémentaire, tout comme le domaine de l'insertion en général, représente avant tout un secteur d'activité économique où les règles usuelles de protections des travailleurs, chèrement acquises au fil du temps, ne sont simplement pas en vigueur au prétexte que l'on se trouve dans le domaine de la réinsertion, qui met en activité des «stagiaires» et non des travailleurs. Une excellente étude de Morgane Kueni, sociologue, enseignante à l'EESP, évoquait à cet égard cette réalité sous le titre de «faux emplois pour de vrais chômeurs».

Oui, il y donc une forme avérée d'exclusion et de négation des droits des ex et/ou futurs travailleurs que sont les chômeurs. Autre forme encore de violence, non seulement ils doivent affronter les affres de leurs situations et se satisfaire le cas échéant d'un emploi à n'importe quel prix, mais leurs situations sont utilisées en miroir pour rappeler à l'ordre, contenir, effrayer ceux qui sont encore en emploi et faire ainsi pression à la baisse sur leurs conditions de travail.

L'aide sociale

La loi sur l'insertion et l'aide sociale (LIASI) confère à l'Hospice général la mission d'aide sociale. Certaines tâches d'assistance sont déléguées au Service des prestations complémentaires (SPC), en dépit du fait que celui-ci énonce très clairement qu'il ne dispose ni du personnel qualifié, ni des applications informatiques nécessaires pour assumer cette délégation de tâches. Ce qui constitue en soi un non-sens et pénalise les personnes qui sont soumises au régime de l'aide sociale, tel que pratiqué par le SPC.

Avant d'aller de l'avant, il faut rappeler quelques éléments fondamentaux : Les prestations de l'aide sociale individuelle sont les suivantes : l'accompagnement social; les prestations financières; l'insertion professionnelle. Peuvent bénéficier d'un accompagnement social toutes les personnes majeures qui le demandent. L'accompagnement social comprend notamment la prévention, l'information sociale, l'orientation et le conseil. L'octroi de prestations d'aide financière ne peut être dissocié de l'accompagnement social.

La perversion d'un autre système

Le rappel de ces quelques éléments n'est pas anodin. Il ne s'agit pas d'un simple descriptif. Ce n'est en fait que ce qui fonde les attentes des usagers, des professionnels. Aspirations qui sont trop souvent déçues, sacrifiées sur l'autel de restrictions budgétaires qui font fi de la réalité des besoins des personnes en difficultés, auxquels la loi commande pourtant bel et bien de répondre.

Depuis de nombreuses années, avec l'avènement de la nouvelle gestion publique, les professionnels ne cessent de dénoncer la procédurisation des prestations, qui se caractérise par une forme de déshumanisation des «métiers de la relation». C'est le cas des travailleurs sociaux qui, dans un contexte de dégradation sociale et économique voient leur rôle se transformer. D'accompagnateurs de processus d'amélioration de situations et d'autonomisation, ils redeviennent des agents de contrôle, des gestionnaires des flux de pauvreté.

L'absence de véritable politique de protection et de développement de l'emploi, les réductions successives des champs de protection des assurances sociales font basculer des pans de plus en plus importants de population vers l'aide sociale ; alors que les moyens ne sont pas alloués pour permettre à ceux qui sont victimes de cette crise de vivre dans la dignité et pour leur ouvrir un autre horizon que celui de l'Aide sociale.

Ainsi, au lieu de pouvoir, dans ce contexte difficile, tout mettre en œuvre pour ouvrir une brèche dans le mur que les nouvelles politiques publiques et les aléas de la vie dressent devant l'avenir des personnes en difficulté, à défaut de pouvoir appliquer la loi telle que décrite plus haut, les professionnels se voient contraints de participer à des mécanismes de stigmatisation et de catégorisation des usagers. Ils deviennent les «gendarmes» d'une mythique théorie des abus. Ils sont chargés de faire la chasse à la prétendue « paresse des usagers ». Ils doivent parer au plus pressé : assurer le minimum vital aux personnes dépourvues des moyens de faire face à leurs besoins vitaux. Ils peinent en revanche à accompagner ces personnes dans la reconquête de la maîtrise de leur situation.

Ils sont tenus d'activer, de réinsérer les personnes dont ils sont en charge, quand bien même celles-là s'activent déjà désespérément, et que la réinsertion ne leur offre le plus souvent que des stages d'insertion peu, ou pas, rémunérés, ou des emplois précaires ou moins rétribués que leur emploi précédent, plutôt que des changements d'orientation qui favoriseraient plus sûrement le reclassement professionnel. De fait, ils deviennent des agents de «l'exil social», alors même qu'ils sont sensés œuvrer principalement à l'insertion sociale ou professionnelle, à l'émancipation des personnes qui s'adressent à eux.

Dans la pratique, cet acharnement à placer à n'importe quel prix alimente la sous-enchère salariale et la dérégulation du travail. Il devient l'alibi des politiques d'austérité qui, refusant d'adapter les effectifs des services publics et du secteur subventionné, palie au déficit de postes ainsi généré par la mise en place de contreprestations et l'utilisation de stagiaires. Ainsi dans les services, dans divers organes des ayant-droit à l'aide sociale qui travaillent gratuitement, à seule fin avouée de les réinsérer. Que les services ou organes ne pourraient pas, dans la majeure partie des cas, fonctionner sans ces forces de travail n'entre pas en ligne de compte. D'aucuns n'hésitent pas, en dépit des évidences, à dire que ceux qui sont placés dans ces stage ne parviendraient pas à «fonctionner» sur le marché premier de l'emploi. Souvent, dans les coulisses et en plénière du Grand conseil, le qualificatif de «bras cassés» a été utilisé pour les évoquer. Ainsi, une fois encore, il ne suffit pas de faire travailler gratuitement des travailleurs, encore faut-il les disqualifier, leur renier leur qualité de travailleur, pour «justifier» l'injustice qui leur est faite.

Au-delà de ce constat dont ont souvent formulé les personnes qui témoignent auprès de l'OASI, un autre effet particulièrement pervers des restrictions budgétaires est à déplorer. Il s'agit de la non adaptation des effectifs à l'augmentation du nombre de dossiers et à l'accroissement des besoins des usagers. Celle-ci génère une surcharge de travail pour les professionnels qui les contraint à renoncer à l'élémentaire empathie qui doit guider l'intervention sociale, et à faire passer au compte de perte et profit l'accompagnement social qui est légalement défini comme indissociable de l'aide financière. Cette situation amène les professionnels à négliger la construction de projet et la mise en place de stratégies permettant aux usagers de remédier à leurs difficultés et de reconquérir leur autonomie.

Aujourd'hui, pour faire face à l'afflux de demandes, ne pouvant obtenir des adaptations de ses effectifs, l'Hospice général a mis en place une nouvelle pratique. Elle consiste à ne rencontrer les usagers, pour qui cela serait possible, que tous les 2 ou 3 mois. Ce mode de faire, que la pénurie de personnel en cas de maladie ou de congé impose souvent à tous les usagers, institue de fait un espacement des entretiens qui fait obstacle à l'établissement d'une relation d'aide et impose des délais qui sont souvent en contradiction avec les rythmes induits par les nécessités ou les étapes des démarches engagées par les usagers.

De fait, on constate que tous les discours alarmistes sur l'augmentation de la demande sociale et la nécessité de juguler les coûts qu'elle induit, produisent les effets inverses à ceux recherchés. La procédurisation et la standardisation de l'aide sociale ne peut qu'induire un accroissement drastique des coûts sociaux ; tant en termes financiers qu'humains. Seul un investissement sur une véritable et durable insertion ne pourra générer de substantielles économies, en plus d'un indéniable mieux-être de ces populations en souffrance. L'expérience le démontre moins les professionnels ont de dossiers plus courtes est la durée de prise en charge ; plus rapidement les personnes en difficultés retrouvent leur autonomie.

Pourtant, en dépit du bon sens, au mépris des droits des usagers la gestion de la pénurie s'impose. Elle repose essentiellement sur les mécanismes de contention et la transformation subreptice des métiers. La division du travail, les transferts de compétences qui vident les métiers de leur sens, favorisent le galvaudage des valeurs de références du travail social.

Enfin, cette nouvelle posture, ou plutôt le retour d'une ancienne posture de contrôle et de moralisation des professionnels conduit à une montée des tensions entre usagers et professionnels, à des ruptures de solidarités.

Pour aller vers le desexil

Il faut reconstruire les solidarités entre usagers, entre professionnels, mais aussi entre professionnels et usagers. Il nous faut sortir de ces catégorisations – ayant-droit à l'aide sociale, chômeurs, requérants d'asile, et.

- qui nous opposent et détournent notre attention de nos véritables adversaires : ceux qui tirent profit de cette situation.

Avant toute autre chose, il est impératif de refuser la résignation, de recréer des liens et de proscrire l'exclusion, l'exil, sous toutes ses formes.

Aussi, pour le domaine d'intervention qui est le mien, cela consiste avant tout à développer une action qui tend à redonner aux usagers la conscience de la légitimité de leurs besoins, du bien-fondé de leurs revendications pour que ceux-ci retrouvent l'énergie «de sortir la tête des épaules» et de se battre pour reconquérir leurs droits.

Une telle perspective suppose de s'allier et de se renforcer, notamment en créant ou en soutenant des associations d'usager, de professionnels. La médiatisation des combats des usagers, de leurs réflexions, de leurs propositions est indispensable. Il est fondamental de rendre visible le vécu des uns et des autres pour éviter les lieux communs, les préjugés, les faux prétextes sur lesquels sont trop souvent fondés les révisions légales et les pratiques institutionnelles. Il faut enfin établir des relais politiques, fiables, pour éviter au Parlement de «légiférer en rond».

L'OASI participe à ce travail de mise en lumière de la réalité de ceux qui sont privés de voix. Son indépendance totale à l'égard des autorités et des institutions lui garantit une liberté de parole et une distance critique qui fait cruellement défaut dans les organes institutionnels. Notre observatoire, dont la vocation est d'assurer l'existence d'une parole du terrain sans fard, est déterminé à poursuivre ses activités en dépit des faibles moyens dont il dispose : les forces militantes de ses membres et les ressources apportées par des stagiaires étudiants de l'université.

J. Haller - Meyrin, le 17 mars 2018

Jocelyne Haller, travailleuse sociale, et représentante du personnel à l'Hospice général durant 33 ans. En pré-retraite depuis près de 4 ans. Elle demeure active, entre autres, dans les activités de l'Observatoire de l'aide sociale et de l'insertion (OASI), de la section genevoise de l'Association suisse des professionnels du Travail Social – AvenirSocial, et Députée du mouvement solidaritéS, membre de la coalition Ensemble à Gauche, au Grand Conseil genevois.

Documents de références disponibles sur Internet:

- **La synthèse de présentation du 3^{ème} rapport d'observation de l'OASI :**
http://www.cgas.ch/OASI/IMG/pdf/resume_du_rapport_d_observation_2016-2.pdf
- **Le 3^{ème} rapport de L'OASI (Observatoire de l'aide sociale et de l'insertion) – novembre 2016 :**
- http://www.cgas.ch/OASI/IMG/pdf/resume_du_rapport_d_observation_2016-2.pdf